PROGRAMME DE PRIMES A LA PERFORMANCE POUR ENSEIGNANTS ET EVALUATION D'IMPACT

Stratégie d'inspection visant à établir la situation de référence des enseignants pour l'année 2012-2013
466 écoles

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet restructuré IDA (Éducation pour Tous, P050046), le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'éducation civique (MEPU-EC) a mis en place un programme pilote de systèmes de primes à la performance pour enseignants accompagné d'une évaluation rigoureuse pour en déterminer les impacts.

Le programme pilote qui se veut progressif a ciblé pendant la première année (2011-2012) 16 écoles de Conakry, Coyah et Dubreka et avait pour objectif de tester les outils et le mécanisme de mise en œuvre.

La deuxième année (2012-2013) couvre 466 écoles sélectionnées de façon aléatoire en suivant la répartition des écoles de la guinée par régions, préfectures et zone sociologique (urbaine, rurale).

L'objectif des primes à la performance sera de motiver l'effort et la performance des enseignants. Le niveau de performance ainsi que la valeur de la prime sera déterminée sur une base individuelle. L'indicateur de performance combinera deux sous indicateurs :

- L'amélioration dans la qualité de la préparation de la leçon et de son déroulement : il s'agit du volet inspection et ce sous indicateur représentera 30% de poids dans l'Indicateur de performance ;
- La valeur ajoutée de l'enseignant quant à l'apprentissage des élèves de sa classe: Il s'agit du volet évaluation des élèves et ce sous indicateur représentera 70% de poids dans l'indicateur de performance.

Le pilote aura une durée de 2 ans voir 3 ans (année scolaire 2011-12, 2012-13 voir 2013-14) et visera les enseignants de CE1 et CE2 travaillant dans une école sélectionnée. Un échantillon d'écoles représentatif de la situation des enseignants au niveau national a été sélectionné pour ce pilote.

Comme la seule intervention tangible d'un tel programme de primes à la performance réside dans l'éligibilité des enseignants au programme, une campagne de communication détaillée sera élaboré et mené pour informer les enseignants sélectionné de l'existence du programme.

OPÉRATIONNALISATION DE LA STRATÉGIE D'INSPECTION

De façon opérationnelle, le dispositif de la mission d'inspection d'Octobre 2012 suivra les étapes suivantes :

I. Révision et reprographie des outils

Il sera important de concevoir/réviser un certains nombre d'outils nécessaires et qui seront utilisés pendant cette phase d'inspection. Ces outils sont repartis en trois catégories :

I.1. Le bulletin d'inspection : principal outil

Le bulletin doit permettre d'inspecter l'enseignant lors de deux cours. Ayant tirer des leçons lors de l'année de test des outils, il est prévu que plutôt que d'avoir deux bulletins séparés, les deux séances d'inspection de l'enseignant soit renseignées dans un document unique. Le principal outil de la mission d'inspection qu'est le bulletin développe les thématiques suivantes :

- Renseignements généraux sur l'enseignant ;
- Organisation matérielle et spatiale de la classe ;
- Documents pédagogiques et administratifs ;
- Préparation écrite ;
- Préparation matérielle ;
- La pratique de classe ;
- L'objectivation ;
- L'appréciation générale de l'inspecteur

I.2. Les autres outils

Les autres outils sont ceux en rapport avec la mission d'inspection et qui seront utilisés pendant les séances de formation des formateurs/superviseurs et des chargés d'inspection. Il s'agit des outils suivants :

- Description du programme de primes à la performance;
- Programme de formation;
- Le guide des chargés d'inspection (utilisation du bulletin et principes de l'inspection);

I.3. Les outils pour le complément d'information

En plus d'inspecter les enseignants, la mission d'inspection d'Octobre aura également pour objectif de collecter d'autres informations visant à compléter les informations sur les enseignants ou directeurs eux-mêmes.

Les outils qui seront utilisés à cet effet sont :

- Le questionnaire enseignant;
- Le questionnaire directeur;
- Le guide de remplissage des questionnaires enseignants et directeurs;
- Fiche des enseignants par école;
- La liste des 466 écoles;
-

II. Information des structures déconcentrées

La deuxième étape du dispositif d'inspection serait d'envoyer des lettres d'information et de mobilisation des autorités et structures déconcentrées.

Il s'agit des structures suivantes :

- Les 08 IRE;
- Les 38 DCE/DCE

Les lettres à envoyer aux DPE/DCE préciseront également le nombre d'agents à recruter et à mettre à la disposition de l'IGE par DPE/DCE en fonction d'un certain nombre de critères.

III. Recrutement des chargés d'inspection et des superviseurs régionaux

Les chargés d'inspection seront recrutés au niveau DPE/DCE. Pour déterminer le nombre total de chargés d'inspection et le nombre de chargés d'inspection qui travailleront par DPE/DCE, l'hypothèse de 02 maitres par chargé d'inspection par jour à été posée et cela avec au maximum 10 jours d'inspection à faire.

Les critères suivants seront utilisés pour le recrutement des chargés d'inspections :

- Être des structures déconcentrées (Chargé d'inspection, DSEE, CPMF, Directeurs d'école chevronnés), sortant du CPL 1, PEN de mathématiques ou de français en situation de classe à l'ENI) :
- Être disponible et d'une santé physique parfaite ;
- Être d'une probité et d'une honnêteté irréprochables ;
- Avoir une maîtrise parfaite des programmes en vigueur à l'école élémentaire, surtout de français et de mathématiques ;
- Avoir une expérience en matière d'inspection à l'école élémentaire ;
- Être coopératif, avoir la facilité de communication et de rassurer autrui ;
- Avoir un esprit de partage et des attitudes favorables au travailler d'équipe ;
- Présenter un dossier comprenant un CV et une lettre de motivation
- Déposer son dossier de candidature dans le temps imparti et participer à l'interview;
- Satisfaire aux exigences de la formation des chargés d'inspection ;

En plus des chargés d'inspection, des superviseurs régionaux (qui travailleront par paire) seront recrutés de la facon suivante :

- Un superviseur central (désigné par l'IGE) et un superviseur régional (désigné par l'IRE).
- En tenant donc compte des 8 régions de la Guinée, 16 superviseurs régionaux seront nécessaires pour cette mission d'inspection.

Le tableau suivant décrit les besoins en chargés d'inspection par préfecture :

Préfecture	Estimation nombre d'enseignants	Nbre jour si un Cl	Nombre de Cl	NOMBRE DE JOURS
MANDIANA	9	5	1	5
DINGUIRAYE	10	5	1	5
GAOUAL	11	6	1	6
KOUBIA	13	7	1	7
KOUNDARA	14	7	1	7
KOUROUSSA	14	7	1	7
LÉLOUMA	14	7	1	7
BEYLA	15	8	1	8
DALABA	16	8	1	8
KÉROUANÉ	18	9	1	9
TOUGUÉ	18	9	1	9
TÉLIMÉLÉ	19	10	1	10
YOMOU	19	10	1	10
MALI	22	11	2	6
DABOLA	23	12	2	6
MACENTA	23	12	2	6
LOLA	25	13	2	6
PITA	28	14	2	7
BOFFA	29	15	2	7
FORÉCARIAH	29	15	2	7
KALOUM	30	15	2	8
DIXINN	33	17	2	8
SIGUIRI	38	19	2	10
COYAH	41	21	3	7
FRIA	42	21	2	7
FARANAH	44	22	2	7
GUÉCKÉDOU	46	23	3	8
LABÉ	48	24	3	8
DUBRÉKA	53	27	2	9
MATAM	54	27	2	9
RATOMA	57	29	2	10
KANKAN	60	30	3	10
MAMOU	66	33	8	8
BOKÉ	69	35	3	9
KISSIDOUGOU	74	37	3	9
KINDIA	82	41	10	8
MATOTO	95	48	4	10
NZÉRÉKORÉ	104	52	5	9
Total	1 405	703	88	292

IV. Formations

Deux types d'ateliers de formation sont prévus dans cette mission d'inspection.

V.1. Formation nationale (2 jours)

Une formation nationale de 02 jours à Conakry sera organisée. Elle regroupera des formateurs/superviseurs et coordonateurs au nombre de 14:

- 04 coordonateurs (SG, IGE, président du comité conceptuel, représentant des syndicalistes);
- 02 superviseurs nationaux;
- 08 superviseurs régionaux (venant du niveau central);
- Le coordonateur de recherche terrain de la banque mondiale pour coordonner l'activité

V.2. Formation régionales (3 jours)

A la suite de la formation nationale, deux formations régionales de trois jours chacune seront organisées.

Ces deux formations régionales regrouperont les participants des régions suivantes :

- Groupe 1 (formation de Kindia): Conakry, Boké, Kindia et Labé
- Groupe 2 (formation de Dabola): Faranah, Mamou, Kankan et N'Nzérékoré

Elles regrouperont également:

- 4 coordonateurs (SG, IGE, président du comité conceptuel, représentant des syndicalistes);
- 2 superviseurs nationaux;
- 16 superviseurs régionaux (8 du niveau central et 8 de la région);
- 88 chargés d'inspection;
- Le coordonateur de recherche terrain de la banque mondiale pour coordonner l'activité

V. Mise en œuvre de l'inspection

La mise en œuvre de l'inspection est engagée immédiatement après les formations régionales La précaution majeure à prendre est d'intervertir les chargés d'inspection de chaque préfecture. Autrement dit, aucun chargé d'inspection ne doit inspecter les écoles de sa préfecture en poste.

La supervision et la coordination du travail des 88 chargés d'inspection seront assurées par les responsables suivants :

- 3 coordonateurs (SG, IGE, président du comité conceptuel);
- 2 superviseurs nationaux;
- 16 superviseurs régionaux (8 du niveau central et 8 de la région);
- Le coordonateur de recherche terrain de la banque mondiale pour coordonner l'activité

VI. Chronogramme d'activités

Activités	Dates	
Budget et requêtes	26 au 28 septembre	
Finalisation bulletin et outils de formation	26 septembre au 05 octobre	
Atelier national	?	
Atelier régionaux	?	
Inspection	?	

VII. Traitement des données de la mission d'inspection

Pour les notes

Pour la disposition rapide des notes, une équipe de l'IGE sera mise en place. Elle sera composée de :

- Deux agents de saisie par région pour deux jours de travail;
- Deux superviseurs IGE pour la supervision de la saisie;
- Le coordonateur de recherche terrain de la banque mondiale pour coordonner l'activité.

Pour tout le bulletin

A faire par la CNCESE (requêtes à faire à part).

CONTRÔLE DE LA QUALITE ET SUIVI DU TRAVAIL DES CHARGES D'INSPECTION

- → Rappelons que l'élaboration du bulletin a visé des arguments très objectifs. Ainsi tous les aspects de l'enseignement/apprentissage sont pris en compte et la note de chaque indicateur ne représente qu'un très poids dans la note globale (1 ou 2 points sur 126).
- → Les chargés d'inspection sont sélectionnés parmi les cadres les plus compétents et les plus intègres des DPE (voir critères de sélection)
- → Des superviseurs nationaux (02) et régionaux (16) seront chargés de contrôler sur le terrain le travail des chargés d'inspection : toute note douteuse sera vérifiée par une contre inspection de ces superviseurs.